



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
12 décembre 2012
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Commission du commerce et développement

Quatrième session

Genève, 12-16 novembre 2012

**Rapport de la Commission du commerce
et du développement sur sa quatrième session**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Conclusions concertées	2
II. Résumé du Président	3
A. Ouverture de la session	3
B. Rapports des réunions d'experts	6
C. Promotion et renforcement des synergies entre les trois piliers	12
D. Questions diverses	17
E. Clôture de la réunion	17
III. Questions d'organisation	17
A. Ouverture de la session	17
B. Élection du Bureau	18
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	18
D. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement	18
Annexe	
Participation	19

I. Conclusions concertées¹

La Commission,

1. *Prend note* du rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement sur sa quatrième session (TD/B/C.I/MEM.2/20); du rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les services, le développement et le commerce: aspects réglementaires et institutionnels sur sa quatrième session (TD/B/C.I/MEM.3/12); du rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports et la facilitation du commerce sur sa quatrième session (TD/B/C.I/MEM.1/12); et des rapports du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence sur ses onzième et douzième sessions (TD/B/C.I/CLP/12 et TD/B/C.I/CLP/18);

2. *Accueille avec satisfaction* la présentation des rapports de la Réunion d'experts pluriannuelle sur la coopération internationale: coopération Sud-Sud et intégration régionale sur sa quatrième session; les résumés établis par le secrétariat à la demande des États membres sur les travaux réalisés par chacune des réunions d'experts pluriannuelles durant leurs quatre sessions depuis 2009; et les rapports intérimaires du secrétariat sur l'application des dispositions de l'Accord d'Accra relatives au commerce international de biens et services et aux produits de base; aux transports et à la facilitation du commerce, aux activités interdivisions de renforcement des capacités, ainsi que sur le renforcement des synergies au sein du secrétariat et entre les trois piliers de son mandat;

3. *Souligne* l'importance de la promotion et du renforcement des synergies entre les trois piliers du mandat de la CNUCED;

4. *Souligne* que, conformément à l'Accord d'Accra et au Mandat de Doha ainsi qu'à leurs mandats respectifs tels qu'ils ont été établis par le Conseil du commerce et du développement, les réunions d'experts continuent de permettre des échanges d'expériences et de meilleures pratiques riches et constructifs ainsi que la formation de réseaux parmi les experts pour approfondir les connaissances et produire pour examen par la Commission des contributions de qualité sur les liens entre le commerce et le développement dans les secteurs importants que sont les produits de base, les services, les transports et la facilitation du commerce, la coopération Sud-Sud et l'intégration régionale, et la concurrence et la compétitivité, conformément aux paragraphes 201 à 206 de l'Accord d'Accra.

¹ Telles qu'adoptées lors de la séance plénière finale, le 16 novembre 2012.

II. Résumé du Président

A. Ouverture de la session

1. Le Secrétaire général de la CNUCED a fait une déclaration liminaire. Des déclarations ont été prononcées par: a) le représentant de l'Indonésie au nom du Groupe des 77 et de la Chine; b) le représentant de la Côte d'Ivoire au nom du Groupe africain; c) le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Groupe asiatique; d) le représentant du Paraguay au nom du Groupe latino-américain et caraïbe; e) le représentant de l'Union européenne; f) le représentant de la Turquie au nom du groupe formé par le Japon, les États-Unis, la Suisse, le Canada, l'Australie, la Norvège et la Nouvelle-Zélande (JUSSCANNZ); g) le représentant du Paraguay au nom des pays en développement sans littoral; et h) le représentant de la Hongrie au nom du Groupe D. Des déclarations ont ensuite été prononcées par les représentants du Népal et de la Chine.

2. Le Secrétaire général de la CNUCED a déclaré que, selon les récentes tendances mondiales, il fallait s'attendre à voir reculer la croissance économique et commerciale jusqu'à la fin de 2012, persister les difficultés financières dans la zone euro et leurs effets pénalisants pour la croissance et l'emploi, et diminuer les flux d'investissements étrangers directs (IED). Le climat des affaires s'était ressenti de la crise de la zone euro, de bouleversements au Moyen-Orient, du récent recul de la croissance en Chine et de la déflation de l'économie des États-Unis. Devant l'incertitude de la situation économique mondiale, des entreprises internationales de premier plan avaient suspendu leurs investissements bien qu'elles disposent de liquidités abondantes. Il était nécessaire de trouver des moyens de mobiliser les excédents de liquidité pour réaliser de nouveaux investissements capables de stimuler la reprise économique.

3. Les principales difficultés du commerce international étaient notamment la baisse du financement, la multiplication des restrictions et la complexité croissante de la réglementation. On pouvait également citer l'impasse du Cycle de Doha à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la prolifération des accords commerciaux régionaux, le nombre croissant de différends commerciaux entre les principales nations commerçantes et les implications des politiques relatives aux changements climatiques.

4. Le Secrétaire général de la CNUCED a indiqué que l'organisation pouvait aider les pays en développement et la communauté internationale à tirer parti du commerce international pour parvenir à une croissance durable et un développement équitable dans le sens du Mandat de Doha. La CNUCED insisterait sur la contribution du commerce international dans le cadre de l'examen des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et de l'élaboration du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, en tenant compte du document officiel du G-77 et de la Chine daté du 31 octobre 2012 qui reliait l'examen au cinquantième anniversaire de la CNUCED et du G-77. La CNUCED pouvait renforcer son appui aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés (PMA), dans ses trois grands domaines d'activité et devait aussi répondre aux besoins particuliers des petits États vulnérables dans le domaine du commerce et du développement. Il était important d'améliorer ces activités d'appui aux PMA pour atteindre les objectifs du Programme d'action d'Istanbul, à savoir doubler la part des PMA dans le commerce mondial et faciliter la sortie de la moitié de ces pays de la catégorie.

5. Plusieurs délégations ont déclaré que la persistance des crises économique, alimentaire, énergétique et climatique avait continué de poser de graves problèmes économiques et sociaux dans la plupart des pays en développement et avait augmenté leur vulnérabilité et affaibli leurs capacités de parvenir aux objectifs de développement

internationaux, y compris aux OMD. À cause de ces crises multiples, il était difficile pour les PMA de satisfaire aux critères de reclassement énoncés dans le Programme d'action d'Istanbul. Certaines délégations ont parlé de l'évolution de la nature du commerce mondial liée à l'émergence rapide de chaînes mondiales de valeur et à la délocalisation des processus de production; d'autres ont insisté sur la nécessité de faire preuve d'une véritable volonté et d'un véritable engagement politique pour sortir le Cycle de Doha de l'impasse. À cet égard, les objectifs de développement devaient être inscrits dans les résultats du Cycle. Faciliter l'accès des pays en développement à l'OMC était en effet un aspect important de leur intégration dans le commerce mondial.

6. Plusieurs délégations ont déclaré que le commerce demeurait un instrument important pour le redressement économique, la croissance et le développement. Toutefois, pour la plupart des pays en développement, en particulier les plus vulnérables d'entre eux, les stratégies de croissance tirée par le commerce devaient aller de pair avec des mesures visant à renforcer les capacités productives, la diversification économique et la transformation structurelle. Par exemple, il était particulièrement important pour les pays en développement sans littoral de créer des capacités supplémentaires dans les domaines des transports, des infrastructures et de la facilitation du commerce. Il s'agissait notamment de mettre en place de nouvelles pratiques douanières et de nouvelles infrastructures de transport propres à garantir la liberté de transit, l'accélération de l'acheminement, de la mainlevée et du dédouanement des marchandises ainsi que la réduction des coûts de transaction. Des mesures devaient être prises pour améliorer l'accès aux marchés des PMA, dont l'application des dispositions d'accès en franchise sans contingent, la suppression des obstacles non tarifaires et l'augmentation de l'appui technique et financier pour accroître la productivité, la compétitivité et la diversification.

7. De nombreuses délégations ont dit que la CNUCED devait poursuivre ses activités dans ses trois grands domaines d'action dont elle devait aussi promouvoir et renforcer les synergies, notamment pour améliorer les couloirs de transit, encourager les investissements d'infrastructure tels que les routes, le rail et les ports, et appuyer les transports régionaux. L'organisation devait aussi mener des travaux sur les liens entre commerce, croissance équitable et développement durable, sur les mesures non tarifaires, la politique commerciale, le commerce régional et multilatéral, les services, le financement du commerce et la création d'emplois. L'appui fourni par la CNUCED avait pour objectif d'améliorer les capacités commerciales complémentaires, en particulier dans les domaines des transports et de la facilitation du commerce, des produits de base et de la coopération Sud-Sud.

8. Une délégation a dit que la CNUCED contribuait au renforcement de capacités humaines et institutionnelles dans le secteur du commerce et des services liés au commerce, à travers, par exemple, le programme TrainForTrade. Le traitement intégré du commerce et du développement et des liens entre les systèmes commercial, financier et monétaire était aussi utile.

9. Certaines délégations ont estimé que la CNUCED devait insister davantage sur une gestion axée sur les résultats, se concentrer sur les domaines où elle bénéficiait d'un avantage comparatif et pouvait apporter une valeur ajoutée, et éviter tout chevauchement d'activité avec d'autres organisations. Les analyses indépendantes réalisées par la CNUCED devaient enrichir ses activités de formation de consensus et d'assistance technique, lesquelles devaient être dictées par la demande et menées en étroite collaboration avec les pays bénéficiaires.

10. Certaines délégations ont dit que la CNUCED pouvait apporter une contribution utile, notamment par le biais de la Commission du commerce et du développement, à l'examen des OMD et à la définition du programme de développement de l'après-2015, sans perdre de vue la préparation du cinquantième anniversaire de la CNUCED en 2014. Plusieurs délégations ont souligné l'importance des travaux de la Commission et, à cet égard, ont noté avec inquiétude que l'ordre du jour de la session ne contenait aucune

question de fond, malgré l'impulsion donnée par le Mandat de Doha, qui s'inscrivait dans le prolongement de l'Accord d'Accra. Certaines délégations ont dit que les rapports des réunions d'experts pluriannuelles et les rapports intérimaires du secrétariat pouvaient donner lieu à un dialogue de fond constructif sur des questions touchant au commerce et au développement. Plusieurs autres délégations ont indiqué que les experts qui participaient à ces réunions le faisaient à titre personnel et que les conclusions auxquelles ils parvenaient devaient être comprises comme telles. Un certain nombre de délégations, considérant les réunions d'experts comme un lieu d'échange de vues riche et constructif, important pour le développement, ont mis en lumière les priorités ci-après:

- a) Poursuivre les travaux sur les produits de base, les ressources naturelles, dans le cadre du Forum sur la gouvernance d'Internet, du système d'échange d'informations sur les ressources naturelles et du Forum mondial sur les produits de base;
- b) Développer les secteurs de services, notamment de services d'infrastructure, et rechercher le bon équilibre entre libéralisation et réglementation;
- c) Améliorer les couloirs de transit en encourageant les investissements d'infrastructure;
- d) Dans le cadre du Programme de Doha pour le développement, chercher à obtenir des résultats rapides dans les domaines où cela était possible, en particulier la facilitation du commerce, et sur les questions intéressant les pays en développement;
- e) Promouvoir la coopération Sud-Sud et l'intégration régionale, notamment en veillant au financement du commerce;
- f) Favoriser une convergence internationale fondée sur des principes de concurrence qui soient solides et sur des autorités de la concurrence dotées de pouvoirs répressifs.

11. Deux groupes régionaux et un État membre ont souligné l'importance croissante des transports, des infrastructures, de la facilitation du commerce et de la logistique commerciale pour le succès du Programme de Doha pour le développement et l'importance d'obtenir des résultats rapides dans les domaines où cela était possible, en particulier la facilitation du commerce, et sur les questions intéressant les pays en développement qui étaient négociées dans le cadre de la session extraordinaire du Comité du commerce et du développement de l'OMC. L'étude des faits avait montré qu'un accord pouvait être avantageux pour tous; les pays en développement, en particulier les pays en développement sans littoral, avaient en effet tout à gagner de l'harmonisation de leurs pratiques. Ceux qui avaient simplifié leurs procédures commerciales en avaient tiré de nombreux avantages qui allaient d'un accroissement des flux commerciaux et des recettes aux économies dues à une administration douanière plus efficace. En d'autres termes, les mesures de facilitation du commerce avaient amélioré le processus commercial, faisant gagner du temps et de l'argent aux producteurs et aux négociants et contribuant à faciliter la participation des entreprises au commerce international et aux chaînes mondiales de valeur.

12. Le représentant de l'un des groupes régionaux a dit que les transports, les infrastructures et la facilitation du commerce revêtaient une importance toute particulière pour les pays en développement sans littoral. Les avantages escomptés des nouvelles pratiques douanières et de la création et de l'amélioration des infrastructures de transport étaient la liberté de transit, l'accélération de l'acheminement, de la mainlevée et du dédouanement des marchandises et, en fin de compte, la baisse des coûts de transaction. La réduction de la durée d'acheminement et la sécurité accrue du commerce transfrontière ainsi que le traitement spécial et différencié assorti d'un appui financier faciliteraient l'intégration des pays en développement – en particulier des pays en développement sans littoral – dans l'économie mondiale.

13. Le même intervenant a ajouté que le commerce demeurait un instrument important pour le redressement économique, la croissance et le développement. Toutefois, pour les pays en développement, les stratégies de croissance tirées par le commerce devaient aller de pair avec des mesures visant à renforcer les capacités productives, la transformation structurelle, la diversification économique, la création d'emplois, la création de valeur ajoutée et la formation du capital humain.

14. Une délégation a déclaré que les États membres avaient bénéficié des nombreuses activités interdivisions de renforcement des capacités de la CNUCED; le Programme TrainForTrade, en particulier, avait contribué au développement et au renforcement des ressources humaines et des capacités institutionnelles dans des domaines liés au commerce international et aux services liés au commerce.

B. Rapports des réunions d'experts

1. Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement

(Point 3 a) i) de l'ordre du jour)

15. Le Chef du Groupe spécial sur les produits de base, M. Samuel Gayi, a présenté un rapport sur la quatrième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement et un rapport sur les quatre réunions d'experts tenues par le Groupe spécial depuis la douzième session de la Conférence qui mettaient en lumière les points suivants:

- a) Les déséquilibres de l'offre et de la demande avaient joué un rôle important dans la récente évolution des marchés;
- b) L'instabilité des prix et la financiarisation pesaient sur les décisions d'investissement des pays aussi bien importateurs qu'exportateurs;
- c) La transparence devait être améliorée et la réglementation renforcée pour éliminer les distorsions du marché;
- d) Une réaction internationale s'imposait pour empêcher les pratiques – telle la spéculation excessive – qui provoquaient les crises alimentaires;
- e) Des mesures pouvaient aider les producteurs agricoles des pays en développement tributaires des produits de base à créer de la valeur et à la conserver;
- f) Il importait de développer les relations économiques pour aider la croissance et réduire la pauvreté dans ces pays;
- g) L'harmonisation de normes aux niveaux national et mondial facilitait l'entrée et le maintien sur le marché des producteurs agricoles des pays en développement tributaires des produits de base;
- h) Les outils de gestion des risques et les outils financiers étaient essentiels;
- i) Le déséquilibre des forces entre les producteurs des pays en développement tributaires des produits de base et les pays d'accueil s'agissant des entreprises transnationales devait faire l'objet d'un dialogue sur les politiques;
- j) Il était important de comprendre l'évolution future de la combinaison énergétique des pays en développement tributaires des produits de base, compte tenu des liens entre les marchés de l'énergie et les marchés agricoles, et des changements climatiques;

k) Il était souhaitable d'utiliser une approche multipartite face aux mesures à prendre concernant les produits de base;

l) Dans une étude commune, le Groupe spécial sur les produits de base et le Fonds commun pour les produits de base avaient demandé aux États membres d'augmenter le financement de l'assistance technique apportée aux pays en développement tributaires des produits de base dans les domaines qui faisaient l'objet d'un consensus.

16. La Commission a pris note des rapports des réunions d'experts pluriannuelles sur les produits de base et le développement.

17. Le représentant d'un groupe régional a dit qu'il était nécessaire de sensibiliser davantage les pays en développement tributaires des produits de base à l'évolution des marchés de ces produits, et a encouragé la CNUCED à continuer d'organiser des réunions multipartites.

18. Le représentant d'un État membre a dit que les produits de base étaient un élément essentiel des politiques commerciales centrées sur les exportations de nombreux pays en développement sans littoral et a noté la relative impuissance des pays en développement tributaires de ces produits à neutraliser les mesures restrictives pour le commerce.

19. La représentante d'un autre État membre a souligné l'importance de sauvegarder la paix dans les pays riches en ressources naturelles afin qu'ils puissent s'engager sur la voie d'un développement sur le «mode angolais». Elle a demandé à la CNUCED de mettre au point des mesures visant à garantir un partage plus équitable des ressources naturelles entre certains pays et entreprises transnationales et les pays en développement d'accueil.

20. Le Chef du Groupe spécial sur les produits de base a dit que la CNUCED demandait toujours aux acteurs intervenant dans les secteurs de produits de base, en particulier aux investisseurs et aux gouvernements, de respecter les initiatives internationales en matière de transparence, telles que le Processus de Kimberley et l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives, aussi bien dans la négociation des contrats et l'exécution des projets au niveau national que dans les relations bilatérales à l'intérieur des couloirs commerciaux.

21. En 2009, le Groupe spécial sur les produits de base avait lancé une manifestation réunissant des partenaires multipartites: le Forum mondial sur les produits de base. Ce partenariat devait être un moteur pour la croissance et la réduction de la pauvreté dans les pays en développement tributaires des produits de base. Toutefois, le financement était un frein car le Forum n'émargeait pas au budget ordinaire de la CNUCED et dépendait du financement extérieur de donateurs. Le Chef du Groupe spécial a demandé aux États membres d'étudier la possibilité d'apporter leur contribution au prochain forum qui aurait lieu en mars 2013; faute de ces contributions, les efforts visant à élargir le débat sur les problèmes de développement liés aux produits de base en l'ouvrant sur une plate-forme multipartite seraient compromis.

2. Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les services, le développement et le commerce: aspects réglementaires et institutionnels (Point 3 a) ii) de l'ordre du jour)

22. La Commission a pris note du rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les services, le développement et le commerce: aspects réglementaires et institutionnels sur sa quatrième session (TD/B/C.I/MEM.3/12), qui était présenté par le secrétariat.

23. Le secrétariat a dit que l'une des réalisations de la CNUCED dans le domaine des services, du développement et du commerce en 2012 avait été la création du Forum mondial sur les services. Il était notamment ressorti de la réunion que les paramètres réglementaires devaient être adaptés en fonction des caractéristiques sectorielles et des

conditions locales, ainsi que de l'évolution des structures du marché, des progrès technologiques, des nouveaux modèles économiques et des priorités en matière d'action publique. L'approche réglementaire à l'égard de services financiers à faible risque et à faible marge, tels que les activités de financement du commerce, devait être différente de celle adoptée à l'égard d'activités plus risquées et à plus forte marge. Parmi les nouvelles tendances relevées dans le domaine de la réglementation des services, des méthodes novatrices avaient été utilisées pour améliorer la qualité de la réglementation, par exemple le recours à une entité de surveillance ou la réalisation d'évaluations d'impact avant et après l'application des règles. Certaines inquiétudes s'étaient exprimées concernant les nouvelles règles financières mondiales qui pouvaient entraîner une hausse du coût du crédit et réduire l'accès au financement.

24. Plusieurs délégations ont souligné l'utilité des travaux réalisés par la CNUCED pour aider les pays à optimiser la contribution des services au développement grâce à l'analyse des cadres réglementaires applicables au secteur et à l'échange d'informations sur différentes approches de la réglementation et de l'élaboration de politiques relatives à ce secteur. L'échange d'informations sur les expériences nationales, promu par la CNUCED, a été une précieuse source d'enseignements sur les diverses méthodes employées pour échelonner les mesures de libéralisation commerciale et les réformes commerciales.

25. Un certain nombre de délégations ont fait des suggestions concernant les activités futures de la CNUCED dans ce domaine; par exemple, elles ont proposé de renforcer les liens entre les activités de renforcement des capacités de la CNUCED, ses travaux de recherche et le débat intergouvernemental; de relier les débats et les résultats du Forum mondial sur les services avec les études et les activités de renforcement des capacités en cours; d'exploiter l'avantage comparatif de la CNUCED dans l'analyse des politiques commerciales et des politiques de développement; d'éviter les chevauchements avec les mandats et les activités en cours réalisées par d'autres organisations; et de poursuivre les travaux d'analyse et l'action d'accompagnement dans le domaine de la réglementation des services financiers.

26. Certaines délégations ont rappelé que les experts participaient aux réunions d'experts à titre personnel et qu'il convenait d'en tenir compte lors de l'examen du rapport. Deux délégations ont fait part de leurs inquiétudes concernant la suggestion contenue dans le rapport de la réunion d'experts selon laquelle une approche plurilatérale pourrait faire avancer les négociations sur les services. Une telle formule entraînerait une mise en question du principe de l'engagement unique et de l'approche multilatérale de l'élaboration des règles; il leur était impossible de souscrire à de telles suggestions. Expliquant que ce point avait été intégré dans le rapport pour rendre compte d'un avis exprimé par certains experts, le secrétariat a dit qu'il avait fait une évaluation de l'approche plurilatérale qui figurait dans l'un de ses rapports.

27. Le secrétariat a présenté un résumé des travaux des quatre dernières sessions de la réunion d'experts et a fait le point des principales questions qui s'en étaient dégagées. Les réunions avaient contribué à approfondir la compréhension des possibilités et des difficultés liées aux aspects réglementaires et institutionnels du secteur des services d'infrastructure; à sensibiliser davantage les régulateurs à sa dimension commerciale et les négociateurs commerciaux aux objectifs des régulateurs; à fournir des occasions de partenariats entre la CNUCED et d'autres organisations internationales; à encourager la coopération bilatérale afin que les pays en développement puissent renforcer leurs capacités réglementaires et institutionnelles; et à faciliter la constitution d'un réseau d'experts travaillant sur la réglementation, le renforcement institutionnel et le commerce.

3. Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur la coopération internationale: coopération Sud-Sud et intégration régionale

(Point 3 a) iii) de l'ordre du jour)

28. M. James Manzou (Zimbabwe), Président de la quatrième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur la coopération internationale: coopération Sud-Sud et intégration régionale, a présenté un résumé de la réunion et a déclaré qu'il avait le plaisir d'annoncer la participation de hauts représentants, notamment l'orateur principal, M. José Luis Silva Martinot, Ministre du commerce extérieur et du tourisme du Pérou.

29. Les experts avaient souligné le rôle du financement du commerce dans la coopération Sud-Sud pour les besoins du renforcement des capacités productives des pays en développement et des relations entre des pays dont les ressources, les capacités et l'histoire institutionnelle étaient différentes. Même si le financement du commerce avait grandement contribué à l'expansion des échanges, la tendance actuelle n'était pas très positive et les besoins croissants du Sud en matière de financement du commerce restaient partiellement insatisfaits. Les experts avaient attribué ce déficit de financement à la faiblesse de la reprise mondiale et au désendettement des banques de la zone euro. Les experts avaient considéré globalement que le coût du financement du commerce pour de nombreux pays en développement ne reflétait pas le risque véritable encouru par les prêteurs, en particulier compte tenu du faible risque de défaillance.

30. En ce qui concernait l'Afrique, la situation macroéconomique mondiale défavorable avait été aggravée par le sous-développement chronique du secteur financier, les capacités limitées des banques de structurer les opérations de financement des échanges et des projets, la faible capitalisation des banques et un appui restreint des institutions nationales au financement du commerce.

31. La réunion avait mis en relief les accords financiers régionaux pour la promotion du commerce et du développement et l'impact des banques de développement des pays du Sud. Les experts avaient examiné les difficultés liées aux mécanismes monétaires, les avantages procurés par la mise en place de fonds communs de réserve, de banques régionales de développement et d'institutions de compensation pour le financement du commerce en mettant l'accent sur l'expérience faite dans le cadre d'une initiative dénommée Alliance bolivarienne pour les Amériques ou ALBA et sur la Société andine de développement (CAF en espagnol). L'un des formidables avantages de la Banque était que les conditions et leurs effets préjudiciables avaient été supprimés.

32. Un autre domaine qui réclamait une attention urgente était celui des chaînes mondiales de valeur. Les effets bénéfiques de ces chaînes avaient été très inégalement répartis dans les pays du Sud étant donné qu'elles étaient dominées par un modèle dans lequel les entreprises chefs de file basées dans les pays avancés se déchargeaient des tâches à faible valeur ajoutée dans les pays du Sud. Il était possible de discerner une relation entre les avantages découlant des chaînes de valeur et ceux résultant de l'IED qui étaient reconnus comme une variable décalée du processus de production. Pour que les pays d'accueil obtiennent des effets bénéfiques proportionnels, il ne s'agissait pas seulement d'attirer l'IED mais d'intégrer les avantages qui en résultaient dans le cadre plus large du développement.

33. Les récentes évocations d'un découplage étaient trompeuses. Les pays en développement demeuraient soumis aux chocs extérieurs, souvent partis des pays développés. Des questions de portée plus générale concernant la montée en puissance du Sud ainsi qu'une évaluation des nouveaux pôles de croissance feraient l'objet d'un rapport qui serait publié prochainement par le Groupe de la coopération et de l'intégration économiques entre pays en développement de la CNUCED.

4. Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports et la facilitation du commerce

(Point 3 a) iv) de l'ordre du jour)

34. La Commission a pris note du rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports et la facilitation du commerce sur sa quatrième session (TD/B/C.I/MEM.1/12) présenté par la Vice-Présidente-Rapporteuse, M^{me} Moreno (Paraguay). Le rapport rendait compte des principales questions examinées pendant la session, dont le commerce et les transports écologiquement viables; l'efficacité des transports; l'automatisation des douanes et la sécurité du commerce; la facilitation du commerce; et la voie à suivre.

35. La Vice-Présidente-Rapporteuse a salué les travaux réalisés durant les sessions de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports et la facilitation du commerce, notamment en ce qui concerne les pays en développement sans littoral.

36. Les participants ont demandé à la CNUCED de poursuivre sa collaboration avec les organismes régionaux et les commissions régionales afin de soutenir les accords commerciaux régionaux ainsi que les conventions et les initiatives régionales dans les domaines des transports, des couloirs de transit et de la facilitation du commerce.

37. Le représentant d'une organisation non gouvernementale a souligné l'importance des consultations et de la collaboration avec le monde des affaires et celui de l'industrie. En outre, les Nations Unies devaient jouer un rôle plus actif dans les négociations et la mise en place d'un système de calcul des émissions.

38. La Commission a pris note de l'exposé du secrétariat résumant le mandat de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports et la facilitation du commerce pour ses quatre sessions.

39. Le secrétariat a présenté les principaux résultats des études et des activités techniques entreprises par la CNUCED pour donner suite aux quatre réunions et a fourni des statistiques sur le nombre de participants et d'experts par groupe de pays, institution et région.

5. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

40. La Commission a pris note des rapports du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence sur sa onzième session (TD/B/C.I/CLP/12) et sa douzième session (TD/B/C.I/CLP/18), qui étaient présentés par le secrétariat.

41. Le secrétariat a appelé l'attention sur la résolution 35/63 de l'Assemblée générale en date du 5 décembre 1980 relative aux pratiques commerciales restrictives qui avait institué le Groupe intergouvernemental d'experts en tant qu'organe permanent chargé d'exécuter le mandat établi par l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives – désigné du nom «Ensemble de principes et de règles de l'ONU» – et de faire rapport à ce sujet. Le secrétariat a donné un aperçu général des principales questions, conclusions et recommandations issues des quatre sessions du Groupe intergouvernemental d'experts. Les principaux domaines d'activité de la CNUCED concernant la politique de concurrence étaient les suivants:

- a) Les débats intergouvernementaux pendant les sessions du Groupe sur les relations entre politique de concurrence et développement;
- b) L'efficacité des autorités de la concurrence;
- c) Le renforcement des capacités, y compris à travers les examens collégiaux volontaires de la politique de concurrence dans différents pays ou groupes régionaux;
- d) La coopération internationale.

42. Les études sur les politiques menées par la CNUCED avaient été renforcées par la création d'un partenariat de recherche et par la coopération avec d'autres organisations internationales, le secteur privé et la société civile. Le partenariat réalisait actuellement un projet sur la neutralité compétitive et préparait un guide sur le cadre institutionnel des autorités de la concurrence existantes.

43. Les mandats régissant les activités de la CNUCED sur la politique de concurrence et la protection des consommateurs découlaient de l'Ensemble de principes et de règles de l'ONU qui, depuis trente ans, était réexaminé et prorogé par une conférence quinquennale des Nations Unies chargée d'en revoir tous les aspects. De plus, les conférences ministérielles de la CNUCED avaient aussi chargé l'organisation de développer ses activités dans ce domaine.

44. Le secrétariat a rendu compte des travaux de la Réunion spéciale d'experts sur la protection des consommateurs, qui s'était attelée à l'établissement d'une proposition de projet en vue de la révision des Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur, ainsi que de la coopération de l'Organisation de coopération et de développement économiques et du Réseau international de contrôle et de protection des consommateurs à ce projet.

45. Quelques délégations ont exprimé leur gratitude et leur satisfaction à la CNUCED pour ses activités dans ce domaine qui aidaient les pays en développement à mettre sur pied des systèmes de concurrence libres et équitables. En réponse à un délégué qui demandait la distribution anticipée des rapports des séances du Groupe intergouvernemental d'experts, le secrétariat a expliqué que ceux-ci étaient distribués rapidement mais qu'ils ne pouvaient pas être examinés par la Commission avant sa session annuelle, normalement prévue après la réunion du Groupe intergouvernemental d'experts.

46. Les participants ont soulevé des questions sur le rôle des politiques de concurrence pendant une crise économique; sur l'attention que les décideurs portaient à ces politiques; sur le point de savoir s'il existait une contradiction entre la notion d'État développementaliste actif attentif à la gouvernance économique et à la justice sociale et les principes de neutralité compétitive et de non-discrimination; et sur la coopération du secrétariat avec les institutions régionales pour promouvoir l'harmonisation.

47. En réponse à ces questions, le secrétariat a parlé des différents rôles de l'État qui devait veiller au bon fonctionnement des marchés pour les pauvres et à la satisfaction des besoins sociaux. L'État pouvait également jouer un rôle positif en fournissant des services en cas de dysfonctionnement des marchés et pouvait réglementer certains secteurs économiques caractérisés par des monopoles naturels. Toutefois, les entreprises publiques qui s'engageaient dans des activités commerciales devaient être soumises aux mêmes règles que les entreprises privées et justifier de l'utilisation efficace des faibles ressources pour le développement. Il était important d'appliquer les règles correctement. Des conseils étaient apportés aux pays et aux institutions intéressés dans toutes les régions, notamment à travers les examens collégiaux. Les activités de la CNUCED sur la concurrence faisaient apparaître des synergies entre les trois piliers de l'organisation concernant le choix des orientations, l'établissement de normes, l'adoption de lois, les examens collégiaux et l'assistance technique dans un secteur important où l'élaboration de règles «contraignantes» dans le cadre de l'OMC n'avait pas été acceptée.

C. Promotion et renforcement des synergies entre les trois piliers

(Point 4 de l'ordre du jour)

1. Rapport intérimaire sur l'application des dispositions de l'Accord d'Accra relatives à des aspects fondamentaux du commerce et du développement

48. Le secrétariat a rendu compte de l'application des dispositions de l'Accord d'Accra relatives à des aspects fondamentaux du commerce et du développement en se fondant sur les documents TD/B/C.I/23 et UNCTAD/DITC/2012/5. Le principal objectif des activités réalisées par le secrétariat dans les trois grands domaines d'action de l'organisation et pour renforcer les synergies entre eux était d'aider les pays en développement, en particulier, à tirer parti du commerce international pour parvenir à un développement équitable et durable et s'intégrer dans l'économie mondiale, favorisant ainsi la prospérité pour tous à travers le commerce. Pour ce faire, il fallait renforcer les connaissances des décideurs et des prescripteurs s'agissant des politiques et des stratégies à adopter, en collectant des données, en élaborant des outils d'information pour obtenir ces données et en réalisant des travaux d'analyse. La plupart des activités menées par la CNUCED étaient entreprises en coopération avec d'autres organisations pour optimiser les résultats et les bienfaits au profit des pays en développement.

49. Le secrétariat a donné quatre exemples de synergies entre les trois piliers de la CNUCED. Le premier exemple se rapportait aux travaux sur les mesures non tarifaires auxquelles participaient un groupe d'experts et le Groupe de personnalités sur les obstacles non tarifaires. Les recommandations émanant de ces groupes alimentaient les travaux réalisés par le secrétariat sur la définition et la classification de ces mesures; s'ensuivaient la collecte et l'évaluation des données relatives à ces mesures, et enfin la diffusion des résultats via l'assistance technique. Ces activités étaient actuellement centrées sur une initiative interinstitutions relative à la transparence dans le commerce.

50. Le deuxième exemple concernait l'élaboration et l'application de la politique de concurrence à travers le mécanisme des examens collégiaux volontaires. Il s'agissait tout d'abord d'aider une autorité de la concurrence récemment créée à élaborer une nouvelle législation et de lui prêter une assistance durable pour qu'elle renforce ses capacités institutionnelles et humaines afin d'être en mesure d'assurer l'application effective des règles destinées à prévenir les pratiques anticoncurrentielles. Une fois l'autorité de la concurrence solidement établie, la CNUCED, si la demande lui en était faite, réaliserait un examen collégial visant à évaluer les forces et les faiblesses de la politique de concurrence pendant la session annuelle du Groupe intergouvernemental d'experts sur le droit et la politique de concurrence. Les faits montraient que les recommandations issues des examens collégiaux étaient suivies par l'autorité de la concurrence et le gouvernement concernés, auxquels la CNUCED apportait son appui en élaborant et en exécutant des programmes d'assistance technique. Des examens collégiaux étaient actuellement en préparation pour le Nicaragua, le Pakistan, les Seychelles et l'Ukraine.

51. Le troisième exemple se rapportait aux questions liées au commerce des services et au développement examinées dans le cadre de réunions d'experts pluriannuelles ou à session unique et pendant les sessions de la Commission du commerce et du développement. Les suggestions résultant des travaux menés dans le cadre des activités de formation de consensus étaient intégrées dans des documents d'analyse et des documents techniques, tels que les examens des politiques relatives aux services réalisés pour aider les pays à élaborer des politiques dans ce domaine. Les résultats issus des études et des débats étaient utilisés pendant les ateliers et séminaires de formation et pendant les négociations sur les services, y compris les négociations d'accession à l'OMC. Les enseignements tirés des activités d'assistance technique venaient enrichir les travaux réalisés dans les deux autres grands domaines d'action de la CNUCED.

52. Le quatrième exemple renvoyait à l'initiative BioTrade dont l'objectif était de renforcer les capacités des pays de produire et de commercialiser d'une manière écologiquement viable des biens et services à valeur ajoutée issus des ressources de la biodiversité, et, plus particulièrement, à un projet pilote commun de la CNUCED et du Programme des Nations Unies pour le développement réalisé à Aceh Selatan (Indonésie) pour évaluer – sur la base de directives méthodologiques élaborées par la CNUCED – et développer des chaînes de valeur centrées sur la production et le commerce de la noix de muscade.

53. Un délégué a exprimé sa gratitude pour la présentation faite par le secrétariat et pour le projet réalisé à Aceh Selatan qui, à ses yeux, avait su appuyer les communautés locales et qui devait être réalisé dans d'autres provinces du pays.

2. Rapport intérimaire sur l'application des dispositions de l'Accord d'Accra relatives aux produits de base

54. Le Chef du Groupe spécial sur les produits de base, M. Gayi, a résumé les points saillants du Rapport de synthèse sur l'application des dispositions de l'Accord d'Accra relatives aux produits de base: de 2008 à 2012 (TD/B/C.I/24).

55. En application de la réforme de gestion (Accord d'Accra, par. 183), l'ancien Service des produits de base avait été transformé en Groupe spécial sur les produits de base qui était à présent doté d'un budget ordinaire et faisait directement rapport au Secrétaire général de la CNUCED.

56. M. Gayi a décrit les activités du Groupe en se référant aux mandats ci-après de la CNUCED relatifs aux produits de base:

a) Le mandat global concernant le programme de travail sur les produits de base résultant de l'Accord d'Accra, plus particulièrement des paragraphes 77 à 79, 83, 91 à 93, 98 et 193;

b) D'autres mandats découlant de la résolution 66/190 de l'Assemblée générale sur les produits de base, du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et de la réalisation des OMD.

57. Le Groupe a réalisé ses activités au titre des trois piliers de la CNUCED – recherche et analyse, formation de consensus et coopération technique.

58. Le premier pilier – recherche et analyse – était au centre du programme de travail sur les produits de base; des études avaient été réalisées sur les produits de base agroalimentaires et sur le pétrole, les minéraux et les métaux. Elles avaient porté principalement sur les tendances actuelles des prix et l'évolution des marchés, les systèmes d'information sur les marchés, le financement des produits de base (systèmes de récépissé d'entrepôt) et les bourses de produits, ainsi que sur des sujets tels que l'examen des politiques relatives aux produits de base, les mesures non tarifaires et la gestion durable des ressources.

59. Les principales réalisations au titre du pilier recherche et analyse avaient été quatre réunions d'experts pluriannuelles sur les produits de base et le développement qui avaient réuni 490 participants originaires de plus de 60 pays et auxquelles avaient pris part 11 experts venus de pays en développement tributaires des produits de base et 6 experts de PMA qui avaient bénéficié du soutien financier de la CNUCED. Dix-sept documents d'étude et 58 documents d'analyse avaient été produits.

60. Étaient parus 3 importantes publications (dont *Commodity and Development Report*, l'une des publications phares de la CNUCED), 4 études spéciales (dont *The Potential Establishment of Emergency Food Reserve Funds*), 2 documents destinés à l'Assemblée générale, 4 contributions à la publication *World Economic Situation and Prospects*,

203 études analytiques et exposés présentés dans le cadre du Programme Tous ACP relatif aux produits de base agricoles financé par l'Union européenne, et 4 publications portant sur des problématiques liées aux produits de base.

61. Parmi les activités réalisées au titre du deuxième pilier de la CNUCED – formation de consensus et de partenariats nécessaires au traitement de la problématique des produits de base –, il était possible de citer les réunions d'experts intergouvernementales pluriannuelles, le Forum mondial sur les produits de base, et la Conférence sur le commerce et le financement du pétrole, du gaz et des ressources minérales en Afrique. À cela s'ajoutaient la coopération avec des organismes internationaux de produit tels que l'Organisation internationale du cacao, la contribution à des initiatives du G-20 sur les produits de base et les systèmes d'information sur les marchés, et les partenariats établis avec le Fonds commun pour les produits de base, la Banque mondiale, l'OMC et les commissions régionales de l'ONU.

62. Le Forum mondial sur les produits de base était une manifestation phare, lancée en 2010, pour rechercher des solutions aux problèmes persistants concernant les produits de base, le commerce et le développement. La troisième édition du Forum, qui avait eu lieu en janvier 2012, avait réuni 1 200 participants qui avaient pu assister à 182 exposés.

63. Les activités de coopération technique – troisième pilier – avaient permis de renforcer les capacités de nombreux pays en développement tributaires des produits de base dans des secteurs clés pour ces produits, notamment dans les domaines ci-après: systèmes d'information sur les marchés (par exemple, InfoComm et InfoShare), financement des chaînes d'approvisionnement, bourses de produits, normes applicables aux produits agroalimentaires (portail Web sur la labellisation «développement durable»), système d'échange d'informations sur les ressources naturelles (en Afrique), et Fonds d'affectation spéciale pour l'information sur le minerai de fer.

64. Le Programme Tous ACP était un programme de coopération technique, financé par l'Union européenne (45 millions d'euros), qui avait reçu l'appui de cinq organismes internationaux (Fonds commun pour les produits de base, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Centre du commerce international, CNUCED et Banque mondiale) et desservait trois régions (Afrique, Caraïbes et Pacifique). La CNUCED, dotée d'une allocation budgétaire de 3,4 millions d'euros (7,5 % du budget total du programme), avait été chargée de l'exécution de quatre sous-composantes opérationnelles du programme.

65. Les activités menées dans le cadre du programme avaient notamment donné lieu à l'organisation de 12 ateliers régionaux et 5 ateliers nationaux de renforcement des capacités et à la réalisation de 4 études analytiques et 199 documents et présentations de fond. De plus, le portail Web sur la labellisation «développement durable» avait été mis en service avec succès dans quatre régions.

66. Les produits de base et les produits agroalimentaires conservaient encore toute leur pertinence pour plus de 100 pays en développement qui en demeuraient tributaires et quelque 2 milliards d'agriculteurs pauvres. Ces chiffres attestaient l'importance des activités de la CNUCED sur les produits de base, réaffirmée au paragraphe 17 du Mandat de Doha, dans le droit fil de l'Accord d'Accra. Il était important que les États membres continuent d'appuyer la CNUCED et de lui prêter assistance dans ce secteur afin de respecter les dispositions correspondantes du Mandat de Doha.

67. La Commission a pris note du rapport de synthèse et de l'exposé.

68. Le Président a félicité le Groupe spécial sur les produits de base de l'action menée pour respecter le mandat que l'Accord d'Accra avait confié à la CNUCED dans ce domaine.

69. Le Chef du Groupe spécial a remercié les représentants de l'Union européenne, de la Suisse, de la France et de la Chine des ressources extrabudgétaires fournies par les pays entre 2008 et 2012; ils avaient en effet permis d'organiser le Forum annuel mondial sur les produits de base. Il a formé le vœu que les États membres de la CNUCED continueraient leur soutien à l'avenir et a remercié ceux qui avaient mis à disposition du Groupe spécial des installations et lui avaient prêté d'autres formes d'assistance, notamment pour l'exécution du projet mené dans le cadre du Programme Tous ACP.

3. Rapport intérimaire sur l'application de la disposition de l'Accord d'Accra relative aux transports et à la facilitation du commerce

70. Le secrétariat a présenté un aperçu des activités réalisées dans le domaine des transports et de la facilitation du commerce depuis la troisième session de la Commission (TD/B/C.I/25) et a souligné que des efforts considérables avaient été déployés pour s'appuyer sur les liens et les complémentarités existants entre les trois piliers de la CNUCED. À cet égard, le secrétariat a donné des exemples de la manière dont les activités réalisées dans le domaine des transports, de la facilitation du commerce et des cadres légaux et réglementaires faisaient fond sur les synergies en place et favorisaient les échanges productifs.

71. Sur la base de son mandat (par. 107, 164 à 166 et 178 de l'Accord d'Accra), le secrétariat a traité un large éventail de questions centrées sur trois principales considérations:

- a) L'aptitude des pays à fournir des services de transport et des services de logistique commerciale pour favoriser le commerce;
- b) L'aptitude des pays à accéder effectivement à ces services et à faciliter le commerce pour mieux s'intégrer dans l'économie mondiale;
- c) Les externalités créées par le transport de fret et les défis à relever à cet égard, en particulier les externalités de nature environnementale et les changements climatiques.

72. Les résultats des travaux réalisés et les enseignements qui en ont été tirés ont été largement diffusés, notamment par les moyens suivants:

- a) *Étude sur les transports maritimes 2012*;
- b) Publications thématiques ponctuelles;
- c) Quatre numéros du bulletin d'information trimestriel *Transport Newsletter*;
- d) Services consultatifs et cours de formation sur demande adaptés aux besoins des demandeurs;
- e) Programmes d'assistance technique financés par des donateurs;
- f) Système douanier automatisé (SYDONIA);
- g) Réunions d'experts pluriannuelles et spéciales et manifestation spéciale sur le transport viable de marchandises à la treizième session de la Conférence;
- h) Collaboration avec des partenaires du système des Nations Unies.

73. En réponse à une question, le secrétariat a dit que si ses activités sur les changements climatiques et les transports traitaient à la fois de l'atténuation des effets de ces changements et de l'adaptation à ces effets, l'attention portait surtout sur la question des incidences des changements climatiques sur les infrastructures de transport des zones côtières, en particulier sur les ports et leurs besoins d'adaptation, notamment dans les petits États insulaires en développement. S'agissant de la manière dont les travaux de la CNUCED sur la facilitation du commerce s'articulaient avec ceux de l'OMC, la CNUCED cherchait à promouvoir cette facilitation, y compris dans le contexte de l'OMC, selon

le mandat énoncé à l'annexe D de l'«Ensemble de résultats de juillet de 2004» (Programme de travail de Doha: Décision adoptée par le Conseil général le 1^{er} août 2004 (WT/L/579)) et les projets extrabudgétaires correspondants, et le programme SYDONIA.

74. Un représentant de la Fédération internationale des associations de transitaires et assimilés a dit que celle-ci était prête à poursuivre sa coopération avec la CNUCED sur des questions d'intérêt mutuel.

4. Rapport intérimaire sur l'application des dispositions de l'Accord d'Accra relatives aux activités interdivisions de renforcement des capacités

75. Le secrétariat a présenté le Rapport intérimaire sur l'application des dispositions de l'Accord d'Accra relatives aux activités interdivisions de renforcement des capacités (TD/B/C.I/26) et a remercié les donateurs et les institutions d'appui pour leur soutien aux activités d'assistance technique de la CNUCED.

76. La Section de la mise en valeur des ressources humaines/TrainForTrade avait encouragé la coopération interdivisions en matière d'assistance technique, contribué à renforcer les capacités et les compétences des personnels et institutions travaillant dans le domaine du commerce international et encouragé les politiques commerciales axées sur le développement. Il était important de former des experts locaux qui puissent, à leur tour, servir de formateurs pour enclencher un mécanisme de partage des connaissances durable.

77. Les participants ont présenté plusieurs cas illustrant l'impact des activités de formation au titre du programme TrainForTrade et leurs résultats concrets. Par exemple, le Gouvernement angolais avait reçu une assistance pour créer un système national de formation et de renforcement des capacités au titre du projet angolais TrainForTrade. Celui-ci avait fait l'objet de trois évaluations approfondies, toutes positives. Dans un autre exemple, la CNUCED avait aidé des communautés portuaires de pays en développement qui souhaitaient mettre en place une gestion portuaire efficace et compétitive. Des connaissances et des compétences spécialisées avaient été échangées entre opérateurs portuaires pour renforcer la gestion des compétences et le développement des ressources humaines dans ces communautés. La réalisation du programme TrainForTrade de formation portuaire s'appuyait sur quatre réseaux constitués par langue (anglais, espagnol, français et portugais) en Afrique, en Amérique latine et en Asie. Des partenariats avaient été créés avec des ports européens qui transféraient leurs connaissances et leurs compétences spécialisées par l'intermédiaire des réseaux de formation portuaire de la CNUCED.

78. Le secrétariat a donné un aperçu général des cours organisés en 2011 par la Section du renforcement des capacités d'élaboration des politiques sur les grands problèmes économiques internationaux. Ces cours avaient pour but d'améliorer les connaissances des décideurs sur les liens entre commerce, investissement, finance, technologie et développement, puis de les amener à mieux comprendre les rapports existant entre ces différents domaines et les stratégies nationales de développement. Le programme avait été conçu selon une approche interdivisions et s'appuyait sur les travaux de recherche et d'analyse des politiques de la CNUCED dans les secteurs du commerce, de la finance, de l'investissement et des technologies. Il favorisait la coopération avec les experts locaux, au niveau national comme au niveau des commissions régionales. Plus de 550 fonctionnaires et universitaires spécialisés dans la politique commerciale avaient suivi cette formation, ils constituaient depuis 2001 un réseau représentant les cinq régions en développement. Cette formation recevait à présent le soutien de gouvernements des régions en développement qui fournissaient des experts nationaux, de l'aide logistique et d'autres formes d'appui. La formation complète était à présent dispensée sur une base pluriannuelle en Oman (pour l'Afrique occidentale) et à Maurice (pour l'Afrique). Des recherches étaient en cours pour trouver d'autres lieux où organiser des cours pluriannuels dans les régions Asie-Pacifique et Amérique latine-Caraïbes ainsi que dans les pays en transition.

D. Questions diverses

(Point 5 de l'ordre du jour)

79. Le Président a informé les participants à la réunion que la cinquième session de la Commission examinerait les questions de fond ci-après, conformément à la décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa cinquante-cinquième réunion directive (reprise), le 15 octobre 2012:

- a) Incidences du commerce sur l'emploi et la réduction de la pauvreté;
- b) Tendances fondamentales des transports internationaux et incidences sur le développement.

E. Clôture de la réunion

80. Les représentants de trois groupes régionaux ont dit qu'ils avaient travaillé ensemble dans un esprit constructif de coopération et de formation de consensus – l'un des piliers de la CNUCED – pour parvenir à des résultats satisfaisants et conclure la réunion dans les délais prévus. L'un des représentants espérait que cet esprit perdure de façon à renforcer le mécanisme intergouvernemental pour que les commissions tiennent compte des travaux des réunions d'experts dans leurs débats.

81. Prenant la parole au nom du secrétariat, le Directeur de la Division du commerce des biens et services, et des produits de base, M. Guillermo Valles, et la Directrice de la Division de la technologie et de la logistique, M^{me} Anne Miroux, se sont aussi déclarés satisfaits de l'esprit de consensus qui avait régné tout au long de la session. M^{me} Miroux a dit que les réunions apportaient un retour d'information utile sur les travaux et facilitaient la planification future. Les deux divisions avaient étroitement coopéré à la préparation des séances, et cette coopération serait renforcée à l'avenir puisqu'elle profitait à tous les participants, membres des délégations et membres du secrétariat.

82. En clôturant la réunion, le Président a dit que les rapports et les débats de la session prouvaient l'intérêt des réunions d'experts pluriannuelles pour les travaux de la Commission. Il incombait à présent aux États membres d'exploiter ces contributions judicieusement afin de trouver les solutions et les stratégies qui leur permettraient de tirer profit du commerce pour leur développement. Dans l'immédiat, les débats de la semaine devaient aider à prendre une décision sur le mandat du prochain cycle de réunions d'experts pluriannuelles afin de promouvoir une action soutenue et efficace dans tous les secteurs du commerce touchant au développement.

III. Questions d'organisation

A. Ouverture de la session

83. La quatrième session de la Commission du commerce et du développement a été ouverte au Palais des Nations, à Genève, le 12 novembre 2012, par M. Carlos Fidel Martín Rodríguez, Vice-Président de la Commission à sa troisième session.

B. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

84. À sa séance plénière d'ouverture, le 12 novembre 2012, la Commission a élu les membres du Bureau suivants:

Président: M. Alfredo Suescum (Panama)

Vice-Présidents: M. Léopold Ismael Samba (République centrafricaine)

M^{me} Platima Atthakor (Thaïlande)

M^{me} Erika Köszegi (Hongrie)

M. Juan Carlos Sanchez (Équateur)

M^{me} Karen Glocer (États-Unis d'Amérique)

Rapporteur: M^{me} Preeti Rahman (Bangladesh)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

85. À sa séance plénière d'ouverture, la Commission a adopté son ordre du jour provisoire (TD/B/C.I/22). L'ordre du jour s'établit donc comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapport des réunions d'experts:
 - a) Rapports des réunions d'experts:
 - i) Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement;
 - ii) Réunion d'experts pluriannuelle sur les services, le développement et le commerce: aspects réglementaires et institutionnels;
 - iii) Réunion d'experts pluriannuelle sur la coopération internationale: coopération Sud-Sud et intégration régionale;
 - iv) Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports et la facilitation du commerce;
 - b) Rapports du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence.
4. Promotion et renforcement des synergies entre les trois piliers.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

D. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement

(Point 6 de l'ordre du jour)

86. À sa séance plénière finale, la Commission a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final de la réunion après la conclusion de celle-ci.

Annexe

Participation*

1. Les représentants des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la réunion de la Commission:

Algérie	Kirghizistan
Angola	Koweït
Arabie saoudite	Lesotho
Argentine	Libye
Autriche	Lituanie
Bangladesh	Maldives
Barbade	Maroc
Bélarus	Maurice
Belgique	Mexique
Brésil	Mozambique
Bulgarie	Myanmar
Chine	Népal
Chypre	Nigéria
Côte d'Ivoire	Panama
Croatie	Paraguay
Émirats arabes unis	Pologne
Équateur	Portugal
Espagne	Qatar
États-Unis d'Amérique	République centrafricaine
Éthiopie	République de Corée
Fédération de Russie	République démocratique du Congo
Finlande	République dominicaine
France	République tchèque
Grèce	Sénégal
Honduras	Serbie
Hongrie	Seychelles
Indonésie	Soudan du Sud
Iran (République islamique d')	Thaïlande
Iraq	Togo
Irlande	Turquie
Italie	Venezuela (République bolivarienne du)
Kazakhstan	Viet Nam

2. L'observateur du Saint-Siège a assisté à la réunion.

3. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion:

Centre Sud
 Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
 Organisation internationale de la Francophonie
 Union africaine
 Union européenne.

* La liste des participants est publiée sous la cote TD/B/C.I/INF.4.

4. Les organismes, programmes ou entités des Nations Unies ci-après étaient représentés à la réunion:

Centre du commerce international CNUCED/OMC
Programme des Nations Unies pour l'environnement.

5. Les institutions spécialisées ou organisations apparentées ci-après étaient également représentées à la réunion:

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Organisation mondiale du commerce.

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion:

Catégorie générale
Village Suisse ONG

Catégorie spéciale
Fédération internationale des associations de transitaires et assimilés.
